

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Répartition des crédits de
subventions –
Exercice 2024**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 22 décembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE*, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE GARSMEUR

*Madame BOGE présente à partir du dossier 23 H 19

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD
Madame BOUTIN à Madame LESUEUR
Monsieur BASSINE à Monsieur MIRABELLI
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame BOGE à Monsieur THOMAS
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20231221-23-H-23-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

N° DE DOSSIER : 23 H 23

OBJET : REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le crédit spécialisé à l'article 657 du budget destiné à l'attribution de subventions aux organismes et associations ayant adressé une demande à cet effet.

Sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Saint-Germainois, qu'elles soient par exemple axées sur le sport, le jumelage, l'éducation ou la prévention. Il convient d'y ajouter les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour 2024, le montant des subventions s'élève à 2 275 530 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame BOGE, Madame PEYRESAUBES, Madame de JACQUELOT,
Monsieur MILOUTINOVITCH ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'attribution des subventions 2024 selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subven tions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	BP 2024
INVESTISSEMENT				
204181			<u>23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u> - CY Cergy Paris Université - Ecole de Design	75 000 €
204182			<u>76 - PREVENTION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES</u> - Office National des Forêts	35 000 €
20422			<u>518 - AUTRES ACTIONS D'AMENAGEMENT URBAIN</u> - Fondation du patrimoine	30 000 €
FONCTIONNEMENT				
657382			<u>020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</u> - GIP EcoJonction	2 800 €
			<u>23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u> - CY cergy Paris Université	50 000 €
			<u>76 - PREVENTION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES</u> - Office National des Forêts	35 000 €
65748			<u>024 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</u> - Maison des Associations St Germanoises - M.A.S.	22 600 €
			<u>048 - JUMELAGES</u> - Maison de l'Europe des Yvelines	5 000 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Aschaffenburg	1 500 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Ayr	1 000 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Winchester	1 500 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Konstancin	1 600 €
			- Les Amis de Schwelm	2 000 €
			<u>30 - SPORTS</u> - Cercle des Nageurs de l'Ouest	26 500 €
			- Paris Saint-Germain Football Club. Section Amateur	25 000 €
			- Saint-Germain-en-Laye Hockey-Club	40 000 €
			- Trait d'Union Etoile Sangermanoise - T.U.E.S.G.	30 000 €
			- Maisons-Laffite St-Germain - Poissy RUGBYVELINES	33 000 €
			- Vésinet Stade Saint-Germainois Volley Ball	13 000 €
			- Stade Saint-Germainois - Cercle d'Escrime	14 000 €
			- Foulées de Saint-Germain	10 000 €
			- Tennis Club des Loges	5 000 €
			- Football Club (FC) St Germain-en-Laye	30 000 €
			- Fédération des Associations Sportives de Sciences Po	15 000 €
			- Les Archers d'Ulysse	1 000 €
			- Stade St Germainois Judo Club	2 500 €
			- Saint-Germain Handball	7 000 €
			- Grandes randonnées Saint-Germanoises	500 €

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subven tions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	BP 2024		
65748			- AK 78 St Germain en laye	1 500 €		
			- Association Sport adapté Saint-Germain-en-laye	500 €		
			- Association Sportive de Fourqueux ASF	3 000 €		
			<u>311 - ACTIVITES ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES</u>			
			- Association des Concerts du Pincerais	900 €		
			- Culture et Bibliothèques pour Tous	6 950 €		
			- Université Libre de Saint-Germain et de sa Région	8 000 €		
			- Photo Club de Saint-Germain	1 000 €		
			- Ensemble Vocal Plein Chant	900 €		
			- Le Collectif dans la Peau	1 000 €		
			- Bibliothèque de Fourqueux	3 000 €		
			- Fourqueux Arts et Culture	800 €		
			- Fourqueux Patrimoine	1 500 €		
			- Musica Fulcosa	1 500 €		
			- Ecole de Musique de Fourqueux	2 500 €		
			- Chœur DEDICACE	2 000 €		
			- Compagnie Points de Suspension	500 €		
			- Fourqueux Accueil	1 000 €		
			- Association du Festival "des Etoiles du Classique"	80 000 €		
			<u>338 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES</u>			
			- LA CLEF - Association pour la Culture, les Loisirs et la Formation	560 000 €		
			- Scouts et Guides St Léger St Germain	200 €		
			- Centre Social LA SOUCOUBE	417 650 €		
			- Centre Social l'AGASEC	290 700 €		
			<u>412 - PREVENTION ET EDUCATION POUR LA SANTE</u>			
			- Association Hospitalière et Médecine Sportive	10 000 €		
<u>428 - ACTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE GUERRE</u>						
- Association Amicale des Médailleurs militaires	200 €					
- Union Nationale des Combattants Section de St-Germain	1 000 €					
- Le Souvenir Français Comité de Saint-Germain et environs	250 €					
<u>4221 - CRECHES ET GARDERIES</u>						
- Bavette et Cie	3 480 €					
657362			<u>420 - ACTION SOCIALE</u>			
			- Centre Communal d'Action Sociale	500 000 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				2 275 530 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				140 000 €		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la :

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.